

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 26 novembre 2024
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 2 pouvoirs	15 novembre 2024	15 novembre 2024

N° délibération	Objet
2024-081	Autorisation signature d'avenants aux contrats en cours relatifs à l'Eau et l'Assainissement

Le 26 novembre 2024 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Alexis MANAC'H

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Claude MOREL, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Annie SALMAS

LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Alain HAMON, Louis-Marie LE GUILLOU

PLOUYE : Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL :

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marie-Noëlle JAFFRE à Alexis MANAC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Grégory LE GUILLOU à Arnaud COZIEN

Secrétaire de séance : Annie SALMAS

Rapporteur : Arnaud COZIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L5211-17 et L.1321-2

Vu les statuts de la communauté de communes et les compétences définies à l'article L.5214-16 du CGCT

Considérant que lors d'un transfert de compétence la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant sur les marchés et concession de service public que la commune a pu conclure pour l'exercice de cette compétence.

Il est proposé

- De prendre acte du transfert de l'ensemble des contrats de marchés publics ou de concession de service relatifs à l'eau et l'assainissement à la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté à compter du 01 janvier 2025
- D'autoriser M. Le président à effectuer l'ensemble des formalités visant à substituer la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté à la commune et à signer les avenants avec les titulaires concernés par les dits contrats.

(Au moment du vote les élus représentants à l'assemblée générale des actionnaires à la SPL Eau du Ponant, qui a un contrat de DSP avec la commune de Plouyé, sortent de la salle : Jean-François Dumonteil, Arnaud Cozien, Jean-Yves Crenn et Mickaël Toullec ainsi que les élus leur ayant donné un pouvoir ne votent pas)

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,

